

... hautes tiges sur une butte et l'appareil placé derrière une habitation. L'emplacement est fondamentalement favorable au projet d'extension et la direction des vents dominants (Sud-Ouest). Le rapport de mesures acoustiques est édifiant. Non respect de la réglementation (nuisance acoustique, urgences) quand le voisinage fonctionne à 6 h 30 le matin.

Tirs de mines : étude incomplète et partielle concernant les vibrations.

Avis très défavorable au projet d'extension présenté par la SECAB.

17^e PULPITO Rossans, 8 rue du détour à Bellignat
Ex membre du Coderit et de la commission carrière du Nord. Directeur de Bureau d'études.

Quatrième Journée

le 19 juin 2020 de 9 heures à 12 heures.

Monsieur le commissaire enquêteur,
L'activité actuelle de la SECAB génère de nombreuses nuisances : impact sonore, retombées de poussières dans l'environnement, tirs de mines qui créent des vibrations dans le sol et ses conséquences pour les habitations (fissures, décollages...).

Sur la forme, je note que l'étude faune-flora est incomplète, exemple : présence sur la zone d'études de la cigogne noire (espèce patrimoniale) le lapin, espèce vulnérable présente au début 2017-18-19.

Insuffisance des actes de terrain, notamment pour la période des hibernants.

Annexe 15 concernant les retombées de poussières ; la zone de captation n° 1, rue du détour, sa localisation n'est pas du tout pertinente (bosquet constitué de